

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENTDECRET N° 85/407 du 11/4/85  
portant nomination de Monsieur NIATY-  
BENZE à la qualité de Directeur Régional  
de la Santé à BRAZZAVILLE.

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification  
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de  
certaines dispositions de la Constitution ;Vu le décret n° 82/228 du 9 Septembre 1982 portant  
réorganisation du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales ;Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités  
de fonctions attribuées à certains responsables administratifs ;Vu le décret n° 84/356 du 8 Août 1984 portant nomination du  
Premier Ministre ;Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :ARTICLE 1ER.- Monsieur NIATY-BENZE, Médecin de 7<sup>e</sup> échelon, est  
nommé Directeur Régional de la Santé à BRAZZAVILLE.ARTICLE 2.- L'intérimaire percevra les indemnités de fonctions prévues  
par le décret n° 82/595 susvisé.ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures  
contraires au présent décret.

.../...

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le II AVRIL 1985

Par le Premier Ministre,  
Le Ministre de la Santé et  
des Affaires Sociales,



Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale.



Christophe BOURAMOUE.-  
Le Ministre des Finances et  
du Budget;



Bernard COMBO MATSIONA.-



Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

